Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502842-20251219-2025_78-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- cinq, le vendredi dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	4
Nombre de Conseillers présents	:	17
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	16 décembre 2025
Date d'affichage du compte-rendu	:	22 décembre 2025

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. JASLET Nicolas, Mme FOLL Corinne, Mme POTIN Annie, Mme CICI Rose-Anne, M. DERVILLE Pascal, M. LEMOINE Pierre-Yves, Mme MICHEL Sophie, Mme POIRIER Aude, M. PITEL Philippe, M. STEPHAN Benoît, Mme BUSNOUF Dominique, M. OGIER Olivier, Mme GUILBERT Karine, M. LEPIVERT Jean-Michel, Mme GAUDIOSO Frédérique, M. CHESNAIS Yves.

Absents excusés : M. PARMENTELOT Marc, Mme PORÉE-REPESSÉ Sophie, M. BOUCHAUDON Raphaël, M. FERRY- WILCKZECK Thomas.

Absents non excusés : M. PALLAN Clément, M. GOLIVET Jacques.

Pouvoirs : Mme PORÉE-REPESSÉ Sophie à Mme POIRIER Aude, M. BOUCHAUDON Raphaël à Mme POTIN Annie, M. PARMENTELOT Marc à Mme GUILBERT Karine, M. FERRY- WILCKZECK Thomas à M. OGIER Olivier.

Présidente : Madame FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : Madame FOLL Corinne

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502842-20251219-2025_78-DE

2025-78 : Demande de financement du poste de Chef de Projet Petite Ville de Demain (PVD)

Rapporteur : Nicolas JASLET

Monsieur Nicolas JASLET rappelle à l'assemblée délibérante que la commune de Saint-Jouan des Guérets figure parmi les communes labélisées *Petite Ville de Demain* depuis décembre 2021.

Ce programme national financé en partie par la Banque des Territoires permet à la commune d'obtenir des subventionnements sur des projets communaux structurants : chantier de la crèche, accompagnement des commerçants, projet Croix aux Merles, etc. Cette labellisation se traduit également par le financement d'un poste de chef de projet PVD à hauteur de 75 % du temps de contrat de travail dédié à la mission, auparavant partagé avec la commune de Cancale.

Suite au départ du chef de projet PVD précédemment en poste, un nouvel agent a été recruté à hauteur de 30 % d'un équivalent temps plein sur les missions PVD. Il est aujourd'hui nécessaire de délibérer pour solliciter une demande de financement auprès de la Banque des Territoires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu la convention d'adhésion au programme PVD en date du 7 juillet 2022,

Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée avec l'État,

Considérant la nécessité de poursuite des projets lancés dans le cadre du Programme Petite Ville de Demain,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver

- La demande de financement du poste de Chef de Projet Petite Ville de Demain à hauteur de 75% du temps de contrat de travail dédié à la mission pour une période d'un an à compter du 24 novembre 2025.

D'autoriser

- Madame la Maire à signer tout document afférent à cette demande de financement,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET

